



VILLE DE VINCENNES

Service Projets urbains et déplacements

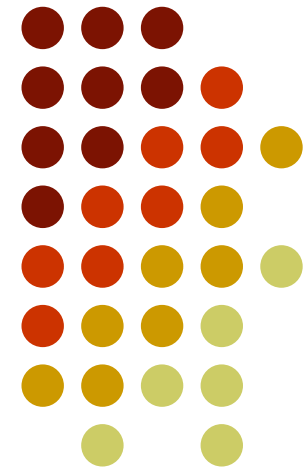
PROJET DE VILLE

Aménagement urbain

Réalisation d'un espace apaisé
dans le quartier sud

Réunion de concertation

9 mars 2009

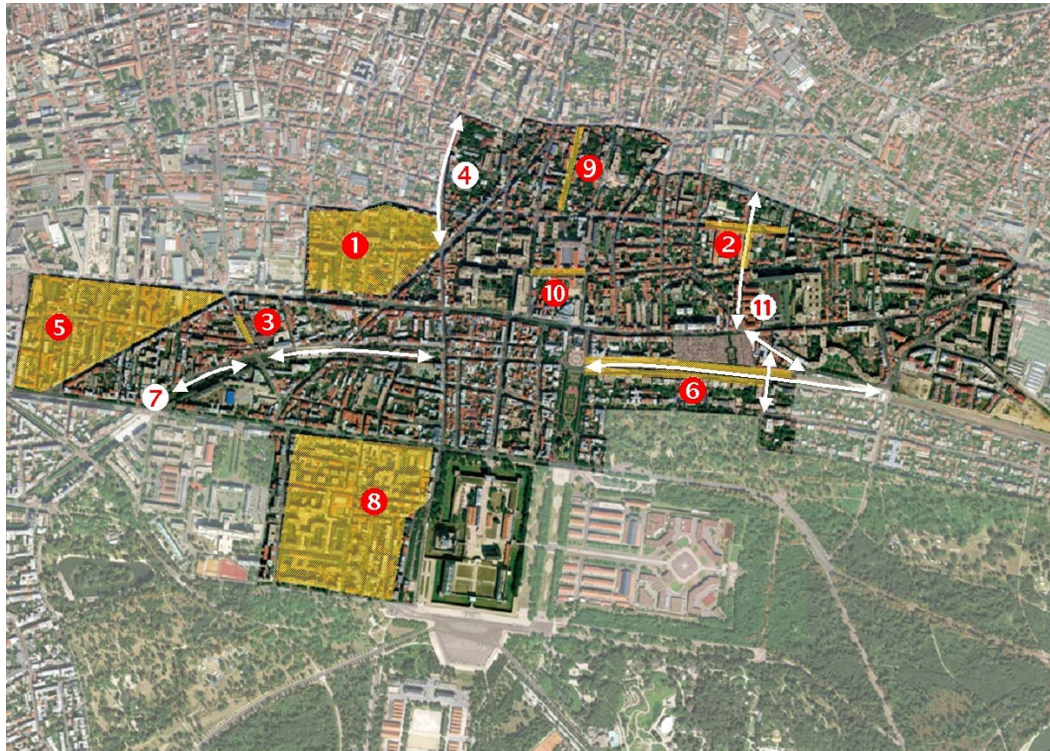


Objectif

Favoriser les modes doux de déplacement pour une ville apaisée



- Un objectif de création d'« espaces apaisés » ou « zones 30 » sur 40 % du territoire communal



Contexte



- **Mise en œuvre de la tranche n°3 du Contrat Réseaux verts signé avec la Région Ile-de-France en septembre 2007**
 - **Calendrier prévisionnel des travaux : fin 2009-1^{er} semestre 2010 (env. 6 mois)**
 - **Montant prévisionnel des travaux : environ 1 million d'euros**
 - **Subventions attendues : 150 000 euros de la Région Ile-de-France**



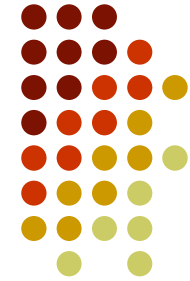
Parti d'aménagement



- **Apaisement de la circulation par la réalisation d'une « zone 30 » (voir panneau-définition)**
 - Passages piétons surélevés en entrée de « zone 30 »
 - Rétrécissement de la voie de circulation en sortie de zone 30 et coussin « berlinois » avant passage piéton
 - Plateaux traversants à certains carrefours (rue Anatole France/ rue du Donjon)
 - Coussins « berlinois » ou passages piétons surélevés dans les sections de rue supérieures à 100 mètres (1 ralentisseur tous les 50 à 100 mètres)
 - Sécurisation de certaines zones (abords crèches...)
 - Intégration de l'avenue du Petit Parc déjà aménagée dans la « zone 30 »



Parti d'aménagement



Exemples de réalisations :



Passage piéton surélevé rue Monmory



Plateau traversant rue de la Paix



Coussin berlinois rue Massue



Parti d'aménagement



- **Accessibilité de la voirie aux personnes à mobilité réduite (voir panneau) et amélioration des cheminements piétons**
 - Elargissement des trottoirs lorsque le cheminement est inférieur à 1,40 m sauf cas particuliers et ponctuels (ex. marché d'entrée d'immeubles, arbres rue Besquel)
 - Mise aux normes des places de stationnement réservées et place supplémentaire à trouver
 - Déplacement de certains mobiliers (candélabres, horodateurs...)
 - Suppression des arceaux anti-stationnement
 - Création de parcs 2 roues supplémentaires pour libérer les trottoirs



Parti d'aménagement

- **Amélioration de la circulation des vélos**
 - Mise en « zone 30 »
 - Mise à double sens cyclable de l'ensemble des rues (voir panneau)



- **Amélioration du cadre de vie**
 - Rénovation de chaussées et de trottoirs (programme à finaliser)
 - Réalisation des « bateaux » ou entrées charretières en pavés granit quand trottoirs rénovés
 - Rénovation de l'éclairage public de certaines rues (programme à finaliser)
 - Suppression des barrières vigipirates = élargissement de trottoir
 - Remplacement des balises par du trottoir (ex. rue Besquel/rue du Donjon)

